

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 10 décembre 2014

Présidence : M. Jacques Morel, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2014
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 15 octobre 2014
3. Planifications financières communales 2015-2019
4. Budget 2015
 - 4.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 4.2. Investissement et financement : fusion des CSP Avry-Matran-Neyruz et investissements y relatifs
 - 4.3. Création d'une société pour la construction et l'exploitation d'un thermo-réseau (chauffage à distance)
 - 4.4. Investissement et financement : fonds propres communaux pour la société précitée
 - 4.5. Investissement et financement : assainissement infrastructures Eaux usées/claires Ouest village et passage sous-voies, aménagements de voies de mobilité
 - 4.6. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
5. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 12 novembre 2014, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 12 novembre 2014
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 46 du 14 novembre 2014
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 105 dès le 26 novembre 2014, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 10 décembre 2014 avec 1'617 citoyens ayant le droit de vote. Au 10 décembre 2014, notre village compte 2'514 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Dominique Rolle (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Axel de Montmollin
- Secteur 3 : M. Jean-Marc Schorderet
- Secteur 4 : M. Ivano Kopp

M. Dominique Rolle est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **100 participants dont 99 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2014

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 7 mai 2014 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 15 octobre 2014

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale extraordinaire du 15 octobre 2014 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité (98 oui / 2 non) avec remerciements à son auteur.

Point 3 Planifications financières communales 2015-2019

M. Jean-Noël Gendre présente les planifications financières de fonctionnement et d'investissements de notre Commune. Celles-ci ont été expliquées à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2015-2019.

M. Jean-Noël Gendre informe qu'il s'agit d'un outil de conduite du Conseil communal, qui doit être mis à jour au moins une fois par année, il est sans cesse en évolution. Ce n'est pas un exercice de style, il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et oblige à fixer des priorités.

Il se base sur les comptes de fonctionnements des 5 dernières années avec apurements des charges et produits uniques.

Il doit intégrer les frais financiers de la planification des investissements.

L'évolution des charges et revenus du fonctionnement ne sont pas toujours faciles à estimer (dépenses liées cantonales et régionales - modifications de bases légales – évolution de la population avec profils des nouveaux contribuables, etc....

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2015-2019.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires.

De plus, il est annoncé que cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui devra donner son préavis.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage. Il précise encore, qu'au vu des projets en cours, la planification financière des investissements sera à nouveau présentée lors l'Assemblée communale des comptes. Il ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour son exposé.

Point 4 Budget 2015

4.1 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2015 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 105.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Au moyen de folios, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

M. Jean-Noël Gendre remercie la caissière communale pour son travail dans l'élaboration de ces budgets ainsi que ses collègues du Conseil communal.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de charges de CHF 32'975.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de CHF 6'853'000.00.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée sur cet objet.

4.2. Investissement et financement : fusion des CSP Avry-Matran-Neyruz et investissements y relatifs

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 105.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, Conseiller communal responsable des pompiers, pour les explications sur cet objet.

Au cours des dix dernières années, de nombreuses communes ont réuni leurs corps de sapeurs-pompiers. Elles ont procédé à cette réunion soit dans le cadre d'une fusion de communes, soit en créant un corps intercommunal.

Un regroupement des corps de sapeurs-pompiers s'impose lorsqu'une commune n'est plus en mesure d'assumer, à elle seule, le service de défense contre l'incendie. Cette situation peut résulter du fait que la commune ne dispose plus d'un effectif de sapeurs-pompiers suffisamment nombreux, suffisamment formés

ou suffisamment disponibles pour assurer en tout temps une intervention rapide et efficace.

Dans ce cadre-là, et pour remplir les exigences FriFire, les communes d'Avry, Matran et Neyruz se sont rapprochées pour intensifier leur collaboration qui débouchera sur une fusion des trois corps. Le groupe de la protection respiratoire des trois communes collabore déjà depuis de nombreuses années. Depuis le début de l'année 2014, tous les exercices et autres manifestations ont été organisés et effectués en commun.

Afin de pouvoir remplir la mission confiée au Corps des sapeurs-pompiers, les investissements suivants sont nécessaires : un nouveau véhicule de première intervention tonne-pompe pour les trois communes (environ CHF 600'000.00), le remplacement des tenues feu, qui pour Matran ont plus de 20 ans, et surtout donner une identité commune au futur corps (environ CHF 91'000.00), des tenues de feu légères (environ CHF 18'800.00) et une cellule Poste Respiratoire (environ CHF 47'000.00). Sur tous ces investissements, la participation de la commune de Neyruz s'élèvera à CHF 180'000.00 en tenant compte des subventions de l'ECAB.

M. le Président remercie M. Bernard Kolly pour ses explications et passe la parole à M. Philippe Dobler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Depuis fort longtemps, les corps des trois communes précitées collaboraient. Maintenant, suite à la complexité des missions qui leurs sont assignées, les corps doivent fusionner. Ceci nécessite dans un premier temps des dépenses d'investissement pour un nouveau véhicule d'intervention (tonne-pompe CHF 600'000), le remplacement des tenues et une cellule de poste respiratoire. Sur un total de dépenses de CHF 756'800, la part de la commune de Neyruz se monte à CHF 180'000 ; soit 23.8%.

Compte tenu de cette nécessité régionale et des explications fournies, la Commission financière préavise favorablement cette dépense d'investissement.

Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter cette dépense qui sera financée par les liquidités communales.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 180'000.00 prévu pour la fusion des CSP Avry-Matran-Neyruz et les investissements y relatifs. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

M. Bernard Kolly fait part à l'Assemblée qu'il vient de recevoir un message de la Commune de Matran, qui a également son Assemblée communale ce soir, que ce même objet a également été accepté.

4.3. Création d'une société pour la construction et l'exploitation d'un thermo-réseau (chauffage à distance)

4.4. Investissement et financement : fonds propres communaux pour la société précitée

Différentes explications sur ces deux objets ont été données dans l'Ecureuil 105.

M. le Président passe la parole à M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, pour les explications sur ces objets.

Investir dans un thermo-réseau ou un chauffage à distance (CAD) est-ce un bon placement pour les ressources financières de la Commune ? Cette question, le Conseil communal ainsi que la Commission d'énergie se la sont posée et ont apporté une réponse positive.

Aujourd'hui, les bâtiments communaux sont chauffés par une centrale de chauffe unique, alimentée avec des copeaux de bois provenant des forêts de la région. Cette centrale ne répondra plus aux nouvelles normes en matière d'émission de rejets dans l'atmosphère. De plus, la cheminée située à proximité des bâtiments scolaires devra également être mise aux normes. Quant à la chaudière et au brûleur, ils sont entrés dans la deuxième phase de leur cycle de vie. Toutefois, pour la durée d'exploitation avant leur assainissement, ils disposent d'une réserve de puissance pouvant être exploitée.

A partir de ces constatations, le Conseil communal a décidé de répartir, sur une consommation plus importante, les coûts de mise à niveau de ces équipements. Une exploitation optimale de ces derniers permettra d'alimenter en énergie les immeubles du centre du village et ainsi de répondre aux exigences du développement durable, car ils se substitueront à des chauffages à mazout.

Dans un premier temps, le réseau-thermique alimentera potentiellement la Neyruzienne et l'église paroissiale. Ce réseau sera alimenté par la centrale de chauffe existante. Dans une deuxième étape, les futurs immeubles du Clédard seront approvisionnés en chaleur à partir du thermo-réseau. L'augmentation de la consommation coïncidera avec la date limite d'exploitation de la chaufferie actuelle. C'est pourquoi, cette étape comprendra, soit la mise aux normes des installations, soit la construction d'une nouvelle chaufferie. Celle-ci pourrait trouver place dans le cadre d'un projet à la route d'Onnens sur les terrains de la commune ou sur le site du Clédard.

La flexibilité nécessaire à l'exploitation d'une telle infrastructure incite les autorités à créer une société qui serait en charge de la construction et de la gestion du CAD. De cette façon, la société pourrait, par exemple, intégrer d'autres partenaires dans son capital.

Son objectif prioritaire serait la promotion des énergies renouvelables sur le territoire communal. Ceci comprend non seulement l'extension du thermo-réseau mais également la promotion du photovoltaïque et d'autres sources renouvelables.

L'investissement qui est soumis au vote va servir à doter la société de fonds propres. Dans les plans financiers établis, un rendement annuel de 4% a été estimé. Toutefois, il reste dépendant de la marche des affaires. Dans tous les cas, la Commune serait bénéficiaire puisqu'elle n'aura pas à supporter l'ensemble des coûts de la mise aux normes de la centrale de chauffe actuelle ou de la construction d'une nouvelle unité.

Concernant cet investissement de CHF 750'000.00 et l'emprunt y relatif, les charges financières annuelles (amortissement, intérêts et estimation des charges d'exploitation) ont été prévues dans les budgets et la planification financière communale, telles que décrites lors de la présentation de la planification financière 2015-2019. Ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président remercie M. Martial Wicht pour ses explications et passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour les rapports de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

4.3. Création d'une société pour la construction et l'exploitation d'un thermo-réseau (chauffage à distance)

Par la création de cette société, le Conseil communal se dote d'un outil lui permettant de mettre en place sa stratégie quant à l'exploitation de l'actuelle chaudière, de prévoir les investissements nécessaires quant à sa vision du futur chauffage à distance (mise aux normes des installations actuelles ou création d'une nouvelle chaufferie) et en même temps de limiter fortement ses dépenses d'investissements.

Compte tenu de ce qui précède et des explications fournies, la Commission financière préavise favorablement la création de cette société et elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter cette proposition.

4.4. Investissement et financement : fonds propres communaux pour la société citée au point 4.3 du même tractanda.

Le montant total de l'investissement représente une somme de CHF 750'000 qui va être répartie entre les fonds propres de la future société et les fonds étrangers de cette même société sous une forme de prêt à long terme dans une répartition que le Conseil communal définira.

La Commission financière soutient cet investissement car elle estime qu'il sera inférieur à une mise aux normes de l'installation actuelle ou la construction d'une nouvelle unité tout en pouvant raisonnablement en attendre un certain rendement.

Dès lors, la Commission financière préavise favorablement cet investissement et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cette dépense qui sera financée par un emprunt.

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

→ En réponse à **M. Clément Lopez-Polo** sur la question si la possibilité d'un appoint solaire thermique comme approvisionnement en énergie a été étudiée, **M. Martial Wicht** lui répond que le CAD entre en concurrence avec ces panneaux solaires thermiques mais qu'une solution de panneaux solaires photovoltaïques sera examinée et présentée lors d'une prochaine Assemblée.

- **M. Pierre-André Rolle** demande quel est le lien entre le CAD exploité par le personnel communal et la société. Est-ce que le CAD devient la propriété de la société ou la société ne se charge que de distribuer cette énergie.

→ **M. Martial Wicht** répond que la société louera ses équipements et le personnel exploitant mais que d'un point de vue comptable, ce sera complètement séparé.

→ En réponse à **M. Pascal Gendre** si des subventions seront distribuées, **M. Martial Wicht** répond qu'une subvention cantonale sera versée et également de la part la fondation KliK, économie de CO₂, pour une subvention totale d'environ CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00.

→ Suite à la demande de **M. Jean-Jacques Friboulet** de savoir si le montant de CHF 750'000.00 est suffisant, **M. Martial Wicht** répond qu'il s'agit d'une prévision budgétaire et que dans une 2^{ème} étape il faudra prévoir un investissement supplémentaire d'environ CHF 1'000'000.00 qui sera financé par un emprunt de la société.

- **M. Jean Maurice Délèze** demande quel est le mécanisme prévu avec cet argent public investi dans ce projet pour éviter une subvention croisée des privés, projet Clédard ou rte d'Onnens.

→ **M. Martial Wicht** répond qu'il y aura une comptabilité de la société, qu'elle vendra de la chaleur qui devra être à un prix de marché.

→ **M. François Birbaum** s'inquiétant de l'avenir de cette nouvelle société de CAD en cas de faillite ou lors de changement de membres du Conseil communal faisant partie du Conseil d'administration (CA), **M. Martial Wicht** répond que la Commune est actionnaire de cette société et que l'on ne peut jamais exclure une faillite. Il faudrait pour cela que la société soit mal gérée et il rappelle qu'actuellement, il y a 90% des consommateurs acquis. Concernant les membres du CA, si un conseiller quitte le Conseil, il peut soit rester dans cette société soit la quitter et de nouvelles personnes rejoindront le comité. Sans statuts, il est encore difficile de se prononcer sur la composition du CA. **M. Martial Wicht** déclare que les commentaires de l'Assemblée seront pris en compte dans l'élaboration des statuts.

- **M. Raphaël Bovier** souhaite savoir, si en cas de création de la société, du personnel va être engagé.

→ **M. Martial Wicht** répond que le personnel communal en place est suffisamment formé et que le fonctionnement et l'entretien seront assumés par ces personnes. Leurs heures seront facturées à ladite société. De plus, un Conseil d'administration sera créé, à savoir éventuellement avec 3 membres du Conseil communal et 1 membre de la Commission de l'énergie.

→ **M. Nicolas Haymoz** demandant s'il est prévu d'étendre le réseau CAD à d'autres quartiers, **M. Martial Wicht** répond que chaque extension a un coût mais qu'il est envisageable d'étendre en seconde étape vers les zones de la Rte du Puits ou de l'Aigle Noir. Il doit y avoir un certain intérêt de plusieurs habitations pour se raccorder à ce système. **M. Martial Wicht** précise encore qu'une soirée est planifiée dans le courant du 1^{er} trimestre 2015 par la Commission de l'énergie pour présenter l'évolution de la loi sur l'énergie. Cela donnera des précisions pour les personnes qui souhaitent faire des investissements et des rénovations dans leur habitation.

→ **M. Laurent Mousson** demandant si la Commune sera majoritaire dans cette société et si elle pourra en maîtriser les coûts, **M. Martial Wicht** confirme que la Commune doit maîtriser le processus et de ce fait, qu'elle sera majoritaire dans cette société CAD.

→ A la remarque de **M. Pierre-André Rolle** sur l'information récente de Frigaz qui va scinder sa société en deux, avec une partie gaz et l'autre contracteur pour le thermo-réseau ou CAD et demande si cette société peut devenir concurrente ou partenaire au projet communal. **M. Martial Wicht** répond que cela peut devenir plutôt un partenaire mais qu'il n'est pas possible d'envisager deux CAD dans le village.

- **M. Norbert Goujon** fait un commentaire sur la décision d'utiliser du bois uniquement pour le CAD et demande si ce choix est définitif. En effet, il prend l'exemple de la Saidef qui recherche des nouveaux clients car seul le 51% de leur production est valorisé. Il demande si l'on peut s'imaginer être partenaire avec la Saidef au lieu de sacrifier nos forêts. Il se pose aussi la question si l'approvisionnement en bois est assuré dans le long terme et qu'est-ce qu'il adviendra de nos forêts.

→ **M. Martial Wicht** communique que le coût pour poser des conduites de la Saidef jusqu'à notre village sera largement plus élevé que le coût actuel du projet en cours. **M. Jean-Noël Gendre** informe que la loi sur les forêts en Suisse est très stricte et qu'il y a des quotas d'approvisionnement garantis pour les prochaines années sans saccage de nos forêts. Il précise encore que la Saidef est plutôt tournée vers Villars-sur-Glâne ou il y a plus de densité et qu'elle approvisionne déjà l'Hôpital cantonal. Un projet est en cours avec le Forum Fribourg. En bref, Neyruz n'a aucun intérêt à se relier à la Saidef.

→ Suite aux interventions de **MM. Jean-Jacques Friboulet, Marc Maillard et Pascal Gendre**, **M. Martial Wicht** informe que des statuts définiront l'exploitation de cette société. A ce sujet, **M. le Président** précise que les statuts

seront présentés lors d'une prochaine Assemblée, étant donnée qu'à l'inscription de cette société au Registre du Commerce, il appartient au législatif d'approuver ces statuts. Il s'agit aussi d'un souhait de plusieurs intervenants à l'Assemblée.

→ En réponse à **M. Laurent Mousson** qui s'inquiète de confier l'argent du contribuable sans garantie financière à cette société, **M. le Président** confirme à nouveau qu'actuellement nous avons le 90 % des consommateurs assurés : bâtiments communaux, projets Le Clédard et Rte d'Onnens.

→ **M. François Birbaum** se demandant ce qu'il adviendra de cette société et de ce CAD en cas de fusion de communes, **M. Martial Wicht** lui répond que cela fera partie du patrimoine communal repris par la nouvelle commune fusionnée, ceci au même titre que par exemple l'école ou tout autre bâtiment communal.

- **M. Marc Maillard** demande si la Commune obligerait des nouvelles habitations ou des habitations en rénovation à se raccorder au CAD communal.

→ **M. Martial Wicht** répond que le plan des énergies communal peut inciter à se raccorder au CAD mais qu'il est difficile d'en faire une obligation.

→ **M. Héribert Dousse** tient à préciser qu'au vu de toutes les interventions et inquiétudes d'une faillite de cette société, que la création de cette société a pour but d'éviter des conflits d'intérêts sur l'obligation de raccordement. Une société est totalement séparée et cela protège la commune d'une éventuelle faillite.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote sur ces objets.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (75 oui / 5 non / 9 abstentions), la création d'une société pour la construction et l'exploitation d'un thermo-réseau (chauffage à distance).

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (71 oui / 28 abstentions), l'investissement de CHF 750'000.00 pour les fonds propres communaux pour la société précitée. Cet investissement sera financé par un emprunt.

4.5. Investissement et financement : assainissement infrastructures Eaux usées/claires Ouest village et passage sous-voies, aménagements de voies de mobilité

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 105.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable de l'environnement et de la mobilité, pour les explications sur cet objet.

C'est une opportunité de se mettre en conformité avec la loi fédérale sur la protection des eaux LEaux 814.20 ainsi que de réaliser la mission confiée par l'article 9 de la loi cantonale LCEaux, voir encadré.

En effet, ces deux lois exigent que les eaux claires (eaux de pluie, de ruissellement, etc..) ne doivent pas être envoyées à la STEP (Station d'épuration des eaux usées), voir encadré.

Cette mise en conformité représentant un très important investissement pour séparer les eaux claires des eaux usées (fig. 1), voir également encadré, devra être réalisée tôt ou tard. En effet, actuellement les eaux claires et usées de l'Ouest de la commune sont mélangées et vont toutes à la STEP, car il n'y a qu'une unique conduite. De plus, en cas de fort orage, elle risque d'être en sous capacité. Au vu du développement de la zone Ouest de la commune, la possibilité d'infiltration naturelle dans le sol a été en partie « remplacée » par des surfaces en dures qui augmentent considérablement les eaux claires à collecter.

Il se trouve que le lieu où passe la conduite va faire l'objet d'importants travaux dans les prochains mois. En effet, le long du sentier des Cheminots, des villas vont être construites et par conséquent c'est une excellente opportunité de profiter de ces chantiers pour se mettre en règle avec nos lois.

Comme un avantage ne vient jamais seul, le Conseil communal et la Commission de l'aménagement ont décidé de profiter des travaux pour lancer un projet d'amélioration de la liaison piétonne du sentier des Cheminots (sentier longeant la voie CFF à l'Ouest de la gare) située entre le Chemin des Cerisiers et la route de la Charrière. En effet, la pose de conduites va nécessiter de creuser et par conséquent de remettre en place les terres. Exploiter cette opportunité pour améliorer le sentier répond au bon sens.

Cette voie va faciliter l'accès à la gare pour les piétons et cyclistes résidant à l'Ouest de la commune. Si la gare devait se déplacer, cette voie de mobilité douce servira d'accès pour les piétons et cyclistes du centre et de l'Est de la commune à la nouvelle gare.

A noter que cette voie de mobilité améliorée, possédant deux noms, le chemin du Tombé et le sentier des Cheminots, recevra une nouvelle nomenclature, à savoir l'Allée des Cheminots.

Les eaux claires collectées par cette nouvelle conduite devront, conformément aux lois susmentionnées, retourner à la nature, (fig. 2). Pour ce faire, la conduite va être prolongée en direction du Sud en empruntant le passage sous-voies pour rejoindre le ruisseau situé en aval de la déchetterie. Au passage de la Charrière, cette conduite devra récupérer les eaux claires provenant d'une partie du centre et de l'Ouest du village, zones qui devront également au cours du temps profiter des opportunités des chantiers pour se mettre en conformité aux lois et aux principes du développement durable recherchés par ces dernières.

En bref l'investissement comprend :

Des conduites et infrastructures souterraines

- Récolte des eaux claires depuis les « Pommiers » via l'Allée des Cheminots

- Extension du réseau d'évacuation des eaux en direction de la déchetterie, via la Route du Moulin
- Préparation des chambres et du collecteur direction Route de la Gare (Clédard)

Aménagements routiers

- Améliorations de la mobilité douce sur l'axe route de la Daille, chemin des Cerisiers vers la route de la Charrière par une voie réaménagée (Allée des Cheminots)
- Amélioration de la sécurité pour accéder à la route de la Charrière
- Amélioration du carrefour route de la Charrière-route du Puits

Travaux de génie civil

- Tous les travaux de génie civil nécessaires à la réalisation des infrastructures, tels que murs de soutènement, chambres collectrices, pose de tapis bitumineux, etc...

Un devis estimatif a été établi par un bureau d'ingénieurs. Le montant budgété est de l'ordre de CHF 2'600'000. Toutefois, une marge d'erreur de +/- 15% est réservée. En effet, l'étude de détail affinera les coûts et mettra en évidence d'autres opportunités de synergie que celles déjà exploitées.

Il s'agit d'un lourd investissement, qui devra être réalisé, car exigé par la loi. Le différer reviendrait à démolir ce qui aurait été réalisé. Chacun comprendra que les coûts seraient alors plus élevés. En conséquence, le Conseil communal vous recommande de voter « oui » à cet investissement impliquant plusieurs dicastères et qui s'est construit autour d'un même objectif, assurer les infrastructures communales et valoriser un axe de mobilité douce en améliorant sa sécurité. Ce montant sera financé par un nouvel emprunt. Concernant cet investissement et l'emprunt y relatif, les charges financières annuelles (amortissement, intérêts et estimation des charges d'exploitation) ont été prévues dans les budgets et la planification financière communale, telles que décrites lors de la présentation de la planification financière 2015-2019. Ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Philippe Dobler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Cette dépense importante représente :

Assainissement du réseau des eaux usées en séparatif ; collecteurs eaux usées/ claires et adduction d'eau potable pour CHF 1'200'000.

Amélioration routière, liaison piétonne Chemin des Cerisiers/Sentier des Cheminots pour CHF 740'000.

Honoraires des bureaux d'ingénieurs pour CHF 360'000.

Divers et imprévus pour CHF 300'000.

Le total de ces travaux représente bien un montant de CHF 2'600'000 qui sera financé par un emprunt.

Compte tenu des explications reçues et de l'opportunité d'économies en réalisant simultanément l'ensemble de ces travaux, la Commission financière préavise favorablement cette dépense d'investissement.

Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter cette dépense et le mode de financement proposé.

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

→ En réponse à **M. Clément Lopez-Polo** de savoir si cette mise en séparatif est prévue pour le reste du village, **M. Jean-Noël Gendre** précise qu'actuellement le PGEE est en révision et qu'il sera finalisé au printemps 2015. A ce moment-là, de plus amples informations seront connues, mais qu'il n'est pas prévu de faire systématiquement du séparatif partout.

- **M. Joseph Emmenegger** se demande si tout est en séparatif, il y aura moins à envoyer à la STEP de Villars-sur-Glâne donc moins de frais mais quand même une augmentation de la participation de CHF 25'000.00.

→ **M. Jean-Noël Gendre** lui répond que la clé de répartition est favorable pour notre village. L'augmentation des CHF 25'000.00 dans le budget est liée à la vétusté des installations. Il a également reçu la garantie de la commune de Villars-sur-Glâne qu'il n'y aura aucun montant à mettre dans la planification financière pour les cinq prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (98 oui / 1 abstention), l'investissement de CHF 2'600'000.00 prévu pour l'assainissement des infrastructures Eaux usées/claires Ouest village et passage sous-voies, aménagements de voies de mobilité. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

4.6. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour les explications données sur les budgets. Avant le vote final sur le budget 2015, il passe la parole à M. Josef Hunkeler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Les 12 et 24 novembre dernier, la Commission financière s'est réunie avec des représentants du Conseil communal et de l'administration communale pour examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement élaborés par le Conseil communal pour l'année 2015.

Budget de fonctionnement

Le budget en question vient de vous être présenté. Par rapport au précédent budget, on peut noter une hausse des charges d'environ 100'000.- Frs et une augmentation des revenus de près de 150'000.- Frs.

Malgré le souci du Conseil communal de maîtriser et contrôler les dépenses du ménage communal, nous constatons que les charges liées vont à nouveau augmenter l'an prochain, notamment dans le domaine de la santé (env. 30'000.- Frs) et des affaires sociales (env. 35'000.- Frs). Il convient également de noter une notable augmentation des charges pour l'entretien du bâtiment de l'Aigle Noir (env. 65'000.- Frs), pour l'achat d'eau (près de 50'000.- Frs) et pour la rénovation des installations d'approvisionnement en eau (env. 20'000.- Frs). Ces chiffres expliquent en grande partie le déficit prévu pour l'exercice 2015, à savoir 32'975.- Frs.

La commission note également que le déficit budgété correspond à environ 0.3% de l'ensemble des charges de fonctionnement de la commune.

Budget d'investissement

Pour l'année 2015, le Conseil communal a prévu un ambitieux programme d'investissements pour un total de près de 7 mio Frs.

Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés.

Pour le reste, la commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un vote séparé devant l'Assemblée communale, comme l'ont été les diverses propositions soumises à votre approbation au cours de cette Assemblée.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget 2015 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2015 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de charges de CHF 32'975.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2015 est accepté à l'unanimité.

Budget des investissements (excédent de charges de CHF 6'853'000.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2015 est accepté à la majorité (98 oui / 1 abstention).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également la caissière communale pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

Point 5 Divers

→ **M. le Président** communique quelques informations sur l'évolution de l'étude de fusion de dix Communes de Sarine-Ouest. Deux séances d'informations aux populations de ces Communes auront lieu les 24 et 25 février 2015 et un vote consultatif sur la poursuite de cette fusion ou non est prévu lors des prochaines votations du 8 mars 2015.

→ **M. le Président** rappelle que la traditionnelle vente de sapins de Noël au profit des camps scolaires est prévue le vendredi 12 décembre 2014 de 15h30 à 18h00 au Complexe communal.

→ **M. le Président** communique que l'Administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, à savoir du mercredi 24 décembre 2014 à midi jusqu'au lundi 5 janvier 2015, jour de reprise.

→ **M. Samuel Dacomo** souhaite revenir sur l'utilisation du compacteur et notamment de la loi en vigueur sur les jours fériés en précisant que le 8 décembre dernier, le compacteur était en service. **M. le Président** précise qu'actuellement une plainte est déposée auprès de la Préfecture et que le Conseil communal ne peut donc pas prendre position sur cet objet. Le Conseil communal prend note de cette intervention.

→ **M. Nicolas Haymoz** fait remarquer que dans le quartier des Cerisiers, les poubelles à chien Robidog sont souvent inutilisables et en manque de sacs. **M. le Président** le remercie pour son intervention et l'informe que le nécessaire sera fait à cet effet.

→ **M. Nicolas Haymoz** relève que la boîte à pampers fait désordre près du compacteur. **M. le Président** en prend note.

→ **M. Pierre-André Rolle** se renseigne sur l'avancement de l'assainissement du bruit le long de la route cantonale, à savoir les parois anti-bruit et le changement du revêtement. **M. le Président** précise que la mise à l'enquête des parois anti-bruit est prévue en automne 2015.

→ **M. Gérard Riedo** communique que les candélabres à la Rte de Nierlet manquent toujours depuis la fin des constructions du nouveau lotissement. **M. Etienne Devaud** lui répond que ceci est lié à la Zone 30 à cet endroit et que d'autre part l'éclairage est contesté, personne ne souhaitant avoir un candélabre devant chez lui. Cet objet sera réglé lors de la mise en place de la Zone 30 et du trottoir sur cette Rte de Nierlet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 23h05.

Le Président :
M. Jacques Morel

Le Secrétaire :
M. Christian Stucky